

1. Identification du preneur/de l'investisseur

Nom

Prénom

2. Renseignements sur le régime (cocher obligatoirement un seul choix)☐ **RENE (non enregistré)**☐ **CELI**☐ **REER** OU ☐ **REER de conjoint**☐ **FERR** OU ☐ **FERR de conjoint**☐ **CRI/RERI¹** OU ☐ **FRV/FRR prescrit¹**

Cocher une juridiction :

☐ Alberta ☐ Colombie-Britannique ☐ Manitoba ☐ Nouveau-Brunswick ☐ Nouvelle-Écosse ☐ Ontario ☐ Québec ☐ Saskatchewan☐ Terre-Neuve-et-Labrador ☐ Juridiction fédérale (inclut l'Île-du-Prince-Édouard, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon)☐ **FFRI (Terre-Neuve-et-Labrador)¹**☐ **REIR¹** OU ☐ **FRVR¹**

1. Les sommes proviennent de sommes acquises du régime de retraite d'un ex-conjoint à la suite d'une rupture ou d'un décès. Joindre une copie du jugement de divorce ou de séparation ou une copie de l'acte de décès.

3. Description de la demande

A | A | A | A | M | M | J | J

Date de la transaction

4. Déclarations et signatures du conseiller et de l'agent général gestionnaire (s'il y a lieu)

Par la présente, nous, soussignés, convenons d'indemniser et de dégager Beneva ainsi que ses administrateurs, dirigeants, employés, représentants et sociétés affiliées de toute responsabilité ou de tous dommages, frais et débours, de quelque nature qu'ils soient, y compris les frais juridiques (« pertes »), pouvant découler directement ou indirectement de la présente demande, sauf si les pertes résultent d'une négligence grave de la part de Beneva.

Nous reconnaissons que les pertes nous seront facturées et qu'elles seront exigibles dans un délai de 14 jours suivant la date de la facturation. Dans l'éventualité où le paiement des pertes ne s'effectuerait pas dans le délai prescrit, Beneva pourra déduire les pertes de tout montant auquel nous avons droit, sans autre avis ni délai.

Signé à : _____ ce _____ jour de _____ 20_____.

X

Signature du conseiller

|_|_|_|_|_|_|_|

Code du conseiller

X

Signature de l'agent général gestionnaire

Code de l'agent général gestionnaire